FLASH

REUNION DU CSE DU
16 avril 2020

Les points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Point de situation Groupe et incidences sur GMA**
- **Point sur les mesures envisagées post-confinement**

Etaient présents :

La Direction

M. HEYRIES
Mme SANGLIER
Mme NOLET

La Délégation salariale – membres titulaires

collège	nom	prénom	liste	signature
1-non cadres	Aldebert	Pierre	CFE-CGC	Absent excusé
2-cadres	Guibert	Catherine	CFE-CGC	Présente
	Franc	Alain	CFE-CGC	Présent
	Questroy	Virginie	CFE-CGC	Présente
	Joubert	Jacques	CFE-CGC	Présent
	Bourdet	Nathalie	CFE-CGC	Présente
	Consentino	Rosario	CFE-CGC	Absent excusé remplacé par Richard Caraco
	Bonnaud	Sylvie	CFE-CGC	Présente
	Andlauer	Stéphane	CFE-CGC	Présent
	Cuvelier	Bénédicte	CFE-CGC	Présente
	Cauzard	Carole	CGT	Présente
	Le Du	Michel	CGT	Présent
	Talbot	Renée-Lise	CGT	Présente
	Milon	Catherine	CFDT	Présente
	Dedessus le Moustier	Yves	CFDT	Absent excusé remplacé par Chantal Hedou
	Maggiolo	Monique	CFDT	Présente
	Havard	Jean-Marie	CFDT	Présent

Représentants syndicaux

Organisations syndicales	nom	prénom	
CFE-CGC	Taboga	Guylaine	Présente
CFDT	Fernet	Marc	Absent excusé
CGT	Rancillac	Pascale	Présente

****

POINT DE SITUATION GROUPE ET INCIDENCES SUR GMA :

- Impacts et conséquences de l'épidémie Covid-19 sur l'activité de l'entreprise
- Point d'activité par direction et par service
- Conséquences pour l'entreprise en matière de flux et d'organisation du travail
- Nombre de personnes en télétravail / nombre de personnes bénéficiant de l'indemnité / nombre de personnes bénéficiant de tickets restaurant

POINT SUR LES MESURES ENVISAGEES POST CONFINEMENT

L'ensemble de ces points sont traités conjointement.

La Direction commence la réunion en présentant un point sur la manière dont la profession de l'assurance a géré la crise sachant que les assureurs, dans leur ensemble, ont fait l'objet de nombreuses attaques médiatiques concernant leur prétendu faible soutien aux assurés pendant la pandémie.

La Direction rappelle tout d'abord que très peu de professionnels ou indépendants avaient souscrit une assurance perte d'exploitation avant la crise du Covid-19. De plus, dans l'immense majorité des cas, ces assurances ne couvraient pas la perte d'exploitation liée à une crise sanitaire mais uniquement des arrêts d'exploitation liés à un événement interne à l'entreprise (incendie, dégât des eaux, etc.). En outre, les primes versées dans ces cas sont très loin de pouvoir couvrir les pertes liées à la crise actuelle.

Parallèlement à cette grogne des professionnels, commerçants et indépendants, d'autres commentateurs ont pu laisser entendre que les assureurs profitaient de la crise, compte tenu de la baisse de la sinistralité constatée depuis plusieurs semaines, notamment en Auto, suite à la restriction des déplacements, mais aussi en Habitation et en Santé, les professionnels de santé ayant limité les possibilités de rendez-vous et les magasins d'optique ayant fermé leurs portes. Face à cette amélioration de la sinistralité sur certains marchés, un acteur a pris la décision d'annoncer une baisse de ses tarifs Auto pour tous ses sociétaires : la MAIF. Toutefois, il faut noter que cet acteur mutualiste ne présente pas le même portefeuille que Groupama et qu'il n'enregistre que des gains liés à la baisse de la sinistralité Auto et Habitation sans supporter de pertes sur les autres marchés sur lesquels il n'opère pas (assurances de personnes entre autres).

Suite aux plaintes enregistrées sur l'absence de couverture proposée par les assurances pertes d'exploitation et à l'annonce faite par la MAIF, le gouvernement ainsi que plusieurs parlementaires ont fait pression sur les assureurs pour qu'ils soient solidaires de la crise, non seulement auprès de leurs propres assurés mais aussi vis-à-vis de la société tout entière. Les assureurs ont dû se plier à cette demande, d'abord pour une raison d'image, mais aussi parce que le gouvernement aurait imposé cette redistribution *via* une taxation exceptionnelle si la profession n'avait pas pris cette décision en son sein.

Pour acter cette position, un plan d'action a été établi par les assureurs sous la tutelle de la FFA : ce plan d'action a été validé par le gouvernement le 15 avril. Il porte sur quatre axes :

- la participation au fonds de solidarité des TPE et indépendants à hauteur de 400 millions d'euros (contre 200 millions d'euros annoncés dans un premier temps) ;

- l'apport de garanties supplémentaires aux assurés à hauteur de 1 350 millions d'euros : acceptation d'impayés, ristournes sur le montant des primes, réduction de franchise, extension des garanties, etc. ;
- l'investissement en fonds propres dans des programmes de financement des PME et des entreprises de taille intermédiaire à hauteur de 1,5 milliard d'euros ;
- le lancement d'une réflexion sur la définition d'un système d'assurance des catastrophes naturelles sanitaires et la soumission de premières propositions sous trois mois.

La Direction ajoute que la profession et chacun des assureurs concernés communiqueront sur les mesures prises.

La Direction revient ensuite sur les conséquences de la crise pour Groupama. Dans la lettre qu'il vient de publier, Thierry MARTEL évoque des efforts supplémentaires du Groupe à hauteur de 400 millions d'euros, somme qui couvre les actions en direction des clients du Groupe et les actions en direction de la société dans son ensemble. Cette somme inclut aussi la participation de Groupama aux programmes d'investissement, notamment le programme d'investissement en fonds propres dans les PME et ETI. A ce titre, Groupama dépensera de l'ordre de 60 millions d'euros.

Sur le périmètre Groupama, la crise aura un impact sur la sinistralité, sur le paiement des cotisations et sur les revenus financiers.

Concernant la sinistralité, certains effets sont positifs (Auto, Multirisques Habitation, Santé). Ces impacts se chiffreront en dizaines de millions d'euros. A date, il est difficile de dire s'il sera noté un effet de rattrapage des dépenses de santé après le confinement. *A contrario*, il est attendu des sinistralités en hausse de plusieurs dizaines de millions d'euros également en prévoyance individuelle et en prévoyance collective, suite au versement d'indemnités journalières aux personnes en arrêt maladie ou aux personnes déclarées comme fragiles (qui représenteraient 15 à 20 % de la population). Il faut rappeler que les assureurs ont accepté de verser des indemnités journalières à ces personnes même en l'absence de certificats médicaux d'arrêt de travail alors que, contractuellement, les assureurs ne devraient pas couvrir ces situations. La sinistralité sera également en hausse sur les assurances crédit et caution ainsi que sur les assurances annulation (voyages, événements). Dans deux caisses régionales, Groupama aura aussi à supporter le paiement de garanties pour des assurances pertes d'exploitation. La Direction précise toutefois que ces assurances représentent une part marginale du portefeuille et des montants maîtrisables.

Concernant les cotisations, le Groupe s'attend à constater des volumes importants d'impayés (pour plusieurs dizaines ou centaines de millions d'euros). Il faudra attendre l'été pour avoir une première estimation de l'impact de la crise sur l'encaissement des primes.

Concernant les revenus financiers, la situation actuelle aura un impact sur la solvabilité du Groupe et pourrait conduire à faire baisser la solvabilité au 31 décembre 2019 (178 %) de 20 ou 30 points. Des pertes seront à passer dans le compte de résultat 2020 au titre des mouvements du marché. Groupama pourrait aussi passer des pertes en tant que détenteur de titres de dettes émises par des entreprises en défaut de paiement. Par ailleurs, le Groupe est propriétaire d'immeubles de placement, loués à des entreprises qui pourraient ne pas honorer leurs loyers. Sur le compartiment financier, un bilan des pertes ne pourra être tiré qu'à la fin de l'année.

La Direction souligne que le coût de 400 millions d'euros inclut une estimation des impayés, une prévision de sur-sinistralité sur certaines branches, quelques avantages commerciaux et la gratuité pendant deux mois de l'assurance tracteur. Sur ce montant total de 400 millions d'euros, environ 300 millions d'euros bénéficient directement aux clients du Groupe tandis que 100 millions d'euros s'adressent à la société française dans son ensemble dont la participation de Groupama au fonds de solidarité aux TPE (pour 28 millions d'euros), un investissement de 60 millions d'euros dans les programmes visant les PME/ETI et diverses actions de solidarité (notamment des dons des caisses régionales et de GMA à des hôpitaux).

Les élus demandent s'il est envisagé de proposer un étalement des paiements pour éviter les impayés et les résiliations pour non-paiement.

La Direction répond par l'affirmative, notamment pour les clients Groupama qui auraient des difficultés à payer. Les solutions seront proposées au cas par cas. En revanche, Groupama a refusé de prendre un engagement *a priori* qui consisterait à appliquer une remise systématique à tous les assurés.

Les élus suggèrent de développer des actions de solidarité dans les campagnes au travers du maillage d'agences de Groupama afin de redorer l'image de l'assureur mais aussi pour matérialiser son rôle d'acteur de proximité.

La Direction répond que des actions de ce type sont mises en place par les caisses régionales. Celles-ci ainsi que Mutuaide offrent déjà des plateaux-repas et des paniers-repas notamment à des hôpitaux.

Les élus suggèrent que la Direction communique plus largement sur ses actions de solidarité.

Les élus souhaitent également savoir si la situation actuelle impacte le redressement de la filiale italienne.

La Direction indique qu'il est observé, pour l'heure, une baisse du chiffre d'affaires importante. Cependant, Groupama est essentiellement un assureur Auto en Italie, et la baisse de la sinistralité Auto est très forte. En revanche, la réorganisation de la gestion des sinistres de la filiale sera sans doute retardée.

Les élus s'interrogent de l'impact de la crise sur l'accord d'intéressement.

La Direction rappelle que l'accord d'intéressement n'évolue pas dans ses modalités de calcul. L'intéressement versé aux salariés dépendra des résultats constatés par l'entreprise en fin d'année.

Les élus demandent si le télétravail généralisé a un impact sur le bon déroulement des grands projets informatiques.

La Direction reconnaît que la crise pourrait avoir un impact sur la capacité à porter les grands projets sur la durée. Une réflexion est engagée pour identifier les projets qui pourraient être retardés. C'est le cas par exemple du projet ATLAS qui a été décalé de quelques semaines à la demande de BNP Paribas.

La Direction indique que quelques collaborateurs (de l'ordre de 3 % ou 4 %) travaillent sur site, essentiellement pour les métiers logistiques, informatiques et d'infrastructures. Quelques commerciaux sont aussi présents ponctuellement dans les caisses, à la demande de clients, notamment pour signer un contrat. En revanche, aucun collaborateur

de GMA n'est amené à se rendre sur site. Seules 5 à 10 personnes par jour se rendent sur le site d'Astorg pour récupérer du courrier. N'étant pas contraints de se rendre sur site, les collaborateurs de GMA ne sont pas éligibles à la prime Macron.

Les élus souhaitent savoir si des sociétés d'assurance de premier plan ont eu recours au chômage partiel.

La Direction répond par la négative à l'exception de quelques petites ou moyennes sociétés d'assurance. Groupama a fait le choix de ne pas déposer un dossier de demande de chômage partiel par responsabilité vis-à-vis des salariés, pour ne pas leur faire subir une baisse de revenus, mais aussi par citoyenneté.

Les élus s'interrogent sur la manière dont le Groupe envisage la reprise et à quelle date.

La Direction explique que la réflexion est initiée mais n'a pas encore abouti. Plusieurs scénarios sont à l'étude et dépendront des mesures qui seront prises nationalement concernant la progressivité ou la régionalisation du déconfinement mais aussi des mesures qui seront prises dans les écoles et par les sociétés gérant les transports en commun.

Les élus souhaitent savoir si des masques ont été commandés par le Groupe.

La Direction confirme que Groupama a commandé récemment 3 millions de masques. Les tentatives d'escroquerie étant nombreuses dans la période actuelle, le Groupe a fait le choix de fractionner sa commande et de privilégier dans la mesure du possible des interlocuteurs connus. C'est ainsi qu'il a passé commande auprès de Chargeurs, société française de textile dont Groupama est actionnaire, pour 2 millions de masques fabriqués en Chine. Ces masques devraient être réceptionnés d'ici la fin du mois d'avril. Cette commande doit permettre d'équiper les salariés du périmètre France ainsi que les agents généraux et quelques élus des caisses régionales. Elle devrait permettre de délivrer deux masques par jour aux salariés ayant à se déplacer sur site.

La réflexion initiée sur le déconfinement porte sur les différentes dimensions de la problématique : distanciation sociale sur le lieu de travail, gestion des circulations, organisation de la restauration, etc. Une cartographie des salariés devant garder des enfants, des personnes fragiles et des personnes inquiètes de revenir au travail est en cours d'élaboration. Le retour au travail sera forcément partiel et progressif.

Les élus demandent que la Direction communique de nouveau sur les modalités à suivre par les personnes fragiles demandant un arrêt de travail.

La Direction note la remarque. Elle rappelle toutefois que ces situations doivent être gérées en lien avec la médecine du travail.

Les élus souhaitent savoir si les représentants du personnel seront associés aux réflexions engagées sur le déconfinement.

La Direction répond par l'affirmative. Elle invite par ailleurs les élus ayant des suggestions à soumettre en la matière de les faire suivre par mail. Le Groupe proposera un cadre général pour le déconfinement afin que les mesures prises soient équitables mais chaque entreprise devra ensuite les décliner en fonction de ses spécificités.

Depuis le déclenchement du confinement, 100 % des collaborateurs sont en télétravail. Avant le confinement, il était décompté 800 collaborateurs en télétravail (soit 68 % de

l'effectif). 700 personnes bénéficient du télétravail fixe (1 ou 2 jours par semaine) et 90 personnes du télétravail flexible (2 jours par mois). Environ 300 personnes bénéficient de tickets restaurant et 850 collaborateurs ont des enfants de moins de 16 ans. Depuis la restriction des règles d'octroi de l'arrêt de travail pour garde d'enfants aux seuls métiers ne pouvant pas donner lieu à télétravail, ces personnes doivent faire part de leurs difficultés à leur manager afin d'ajuster leur activité.

Les élus s'étonnent que les caisses MSA n'aient pas pris la même position, quel que soit l'endroit du territoire. Ces situations conduisent à des traitements inéquitables des salariés suivant les régions.

La Direction pense pouvoir confirmer qu'un arrêt de travail pour garde d'enfants n'est pas de droit si l'activité est télétravaillable, quelle que soit la région, mais elle le vérifiera.

Concernant les congés, la Direction rappelle qu'un mail a été adressé à tous les collaborateurs pour demander de ne pas reporter les congés posés et rappeler les règles d'épargne des jours de congé non pris dans le CET. Aucune dérogation aux règles habituelles ne sera acceptée pendant la période. Il ne sera pas imposé non plus la pose de 10 jours de CP ou RTT mais il sera fait appel à la responsabilisation des collaborateurs pour que ceux-ci posent des congés pendant le confinement.